

Quelques nouvelles du CE FTV Nord-Est du 28 août 2018

Le Comité d'Établissement de France 3 Nord Est s'est réuni à Strasbourg le 28 août 2018, présidé par Olivier Godard, directeur des Ressources Humaines de France 3 en l'absence d' Olivier Montels ; étaient aussi présents : Patrice Schumacher, directeur des antennes et des programmes régionaux de France 3, Catherine Bayol-Millot, directrice des Ressources Humaines de France 3 Grand Est et les directeurs régionaux : Didier Cagny (Hauts-de-France), Marie-Thérèse Montalto (Grand Est) et Samuel Peltier (Bourgogne Franche-Comté).

Présents pour la CGT : William Maunier secrétaire ; Carole Herbin, Cyril Pinato, Claire Portales, Philippe Cornet, Christophe Steiner, Véronique Marchand

Liminaire CGT

Il est bien tentant en cette rentrée de se demander « ce qu'il y a de neuf sous le soleil » et même sous un si grand soleil

Donc la première réponse depuis hier soir est : « un nouveau feuilleton sur France2 dont toute la France a entendu parler tant la promo est phénoménale... Avec ça, l'audience ne peut qu'être au rendez-vous... D'autant - qu'autre info de taille - son horaire de diffusion a changé : depuis près de 2 ans on nous annonçait la fin d'après-midi pour s'adresser d'abord aux jeunes à la sortie des cours ... et voilà qu'il est diffusé à 20h40 !

M. le Président, vous nous expliquerez sûrement pourquoi, de même pourquoi l'heure de diffusion de « plus belle la vie » a bougé à 20h20... peut-être pour tenter d'en déplacer les téléspectateurs sous ce nouveau grand soleil ?

En tout cas l'ordre du jour de ce CE nous rappelle que pour ce feuilleton on a déstructuré la filière production en région,

supprimé 8 fictions par an et semé le désarroi parmi le personnel !

Quoi de neuf encore sous le soleil ? Eh bien quelques vieilles lunes, celles qui ont fait leurs preuves ! On réactive Drucker et son canapé rouge et surtout on remet « le grand échiquier à l'antenne !

Pourquoi pas ? C'est souvent dans les vieux pots qu'on fait la meilleure soupe dit l'adage... une émission d'hier indémodable qu'on aurait peut-être pu régionaliser... Et qui serait bien plus motivante pour les personnels de France 3 que les non-projets de radio filmée avec les bleus de radio France !

Quelle autre nouvelle ? La pire qui soit, celle qui confirme la fermeture de 2 chaînes hertziennes et des centaines de millions d'économies et d'efforts – 400 a dit la PDG ère – contrairement à ce que dit la chanson, pas sûr que la misère soit moins pénible au soleil et a fortiori sous le grand soleil ! De quoi nous saper le moral en cette rentrée...

POINT 1

Approbation du PV du CE du 6 juillet

12 votants dont 6 Cgt : 11 pour et 1 abs

POINT 2

Info sur la mise en œuvre du schéma de développement des activités des MIF (moyens internes de fabrication)

En présence d'Yves Dumont et Laurent Tolazzi.

YD s'est félicité de la mise à l'antenne la veille au soir du feuilleton fabriqué justement par les MIF et a souligné les critiques positives sur la qualité technique du produit qui a fait une audience de 18,8 (et 15,1 pour Plus belle la vie).

Il a fait un point sur la mise à jour de la composition des groupes de travail et de leurs réunions ainsi que de l'évolution des postes dans les différentes directions des MIF (créations, suppressions ou regroupements). Les élu-e-s ont regretté que les organigrammes fournis ne comportent pas au moins les noms des 6 directeurs déjà nommés (commande clients, Dir. Déléguée centre d'exploitation Nord et Dir centre d'exploitation sud, Dir. post-production, Dir. pilotage de la performance, Dir achats et ingénierie). YD confirme qu'il n'y a pas eu d'autres nominations depuis et il annonce que les réponses aux candidatures des N-2 seront connues d'ici 2 mois.

Les MIF passent de 971 à 974 postes. Parmi les évolutions :

- pour la direction Nord, 478 postes ; les habilleuses maquilleuses sont regroupées avec les assistants et scriptes d'où la création d'un nouveau poste hiérarchique en fabrication mais suppression des postes d'adjoints.
- pour la post-prod : les évolutions concernent Paris ; le site du Franay fait la post-prod pour le feuilleton donc le responsable du site est rattaché à la direction post prod qui a vu se créer 2 postes d'adjoints
- pour Vendargues, création d'un poste d'informaticien sur place
- l'avenir du site de Lambersart (Lille) :
Visites sur place d'experts avec l'IMG des bâtiments de Lille-Lambersart (3 sept) et Lyon dans le cadre de la réflexion avec TDF pour l'avenir de ces sites mais rien n'est arrêté. La région s'est proposée pour une aide en cas de déménagement de Lambersart
- hypothèse de locaux proches des gares pour la post prod et dans la périphérie pour la fiction vu le coût des loyers – mais rien n'est arrêté ni décidé.
- le poste de la chargée de prod de l'antenne de Lille partie à Vendargues va être comblé dans les meilleurs délais par un nouveau chargé de prod issu du concours...

Enfin les élu-e-s se sont interrogés sur la question de savoir comment on allait pouvoir maintenir une bonne dynamique d'équipe au sein des cars, sachant qu'il n'y a plus qu'un lien fonctionnel entre le chef de car et les techniciens vidéo... YD a répondu que ça ne changeait rien...

POINT 3

Info sur le processus de consultation des antennes régionales dans le cadre du projet de réorganisation de la direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes

Au CCE de juin la direction avait présenté le lancement du processus de réorganisation des antennes et des programmes sous l'égide de « sponsors » désignés pour un fonctionnement transversal. Le réseau France3 n'est pas touché en termes de structures, mais la direction souhaite « enrichir et alimenter la réflexion » sur les interfaces de réseau ! Par exemple, avec la suppression des directeurs de chaînes, qui décide des décrochages ? Qui prend les décisions de PAE ? Qui assure la coordination des documentaires pour une programmation efficace sur tout le groupe ?

Pour mieux y répondre, la direction a décidé qu'une partie des personnels de France3 sera consultée dans le cadre d'un atelier organisé mi-octobre sous l'égide d'Olivier Montels. Un questionnaire sera envoyé à une centaine de personnes directement concernées par les programmes. Seront conviées : directeurs, délégués des antennes, administrateurs de prod, gestionnaires d'antenne, conseillers de programmes, responsables com...)

POINT 4

Présentation des projets de régie de Nancy et Reims par Laurent Lemaire

Nancy et Reims sont les 2 régies de l'ex pôle Nord Est à ne pas diffuser en HD : il fallait donc adapter les 2 régies. Pour ça, la direction a choisi la formule dite du « Dialogue compétitif » avec les intégrateurs de différents fabricants et non plus celle des appels d'offres. C'est plus long et plus complexe mais ça garantit la présence des mêmes interlocuteurs assis autour de la table ; pour LL on est sûr que cela correspondra bien à nos besoins.

Il rappelle que 2 antennes ont été référentes : Rennes (à cause du COM avec les collectivités locales qui génère davantage de productions) et Grenoble en tant que « régie standard » en terme de production.

Ces nouvelles régies seront aussi déployées à Rouen et ça implique de nouvelles pratiques voire des « changements de métiers » !

Là en l'occurrence, il y a 2 modifications principales à intégrer concernant le travail des scriptes et les OPS.

Des élu-e-s ont fait remarquer que certains fabricants (Erickson...) préconisaient dans leur documentation des modifications touchant les personnels (par exemple, si on donne un peu plus de travail à la scripte, on peut tourner avec 2 vidéos). Laurent Lemaire a répondu que ce ne sont pas les intégrateurs qui dictent nos façons de faire, que leurs hypothèses ne sont pas des obligations.

L. Lemaire confirme par ailleurs le remplacement du système Mona Lisa d'ici 2 ans (avec au préalable tests à Paris et groupes de travail) et en principe le déménagement de la future régie de Reims qui va descendre d'un étage si les IMG centraux valident cette hypothèse !

Quant à la question de savoir « quand on filmera tout en HD ? »... la réponse est : « ça n'est pas à l'ordre du jour ».

POINT 5

Info sur le prélèvement de l'impôt à la source

Nevis Mourrain, directrice de la paye à FTV est venue présenter le dispositif mis en œuvre pour assurer le prélèvement de l'impôt à la source à FTV.

La mesure sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 pour tous sauf les non-résidents fiscaux et ceux des territoires d'outremer

L'employeur prélève l'impôt lors de la paye selon le taux de prélèvement envoyé aussi aux salariés par l'administration fiscale ; l'impôt prélevé part aux services fiscaux.

FTV propose une phase de préfiguration avec un test sur la paye de novembre : on aura une paye normale mais en plus, des infos sur le futur « net à payer » allégé du prélèvement de l'IR dès janvier 2019, ce qui permettra de déceler d'éventuelles erreurs.

Attention : il faudra en 2019 faire une déclaration des revenus 2018 en avril pour tenir compte des rentrées autres que le salaire ou faire valoir les droits au crédit d'impôt. L'administration fiscale recalculera ensuite le bon taux d'imposition si nécessaire et le renverra à l'employeur et au salarié...

Le 1er Août dernier, un décret a encadré l'année blanche 2018, avec entre autres la liste des revenus exceptionnels qui seront soumis à impôt en 2019 et celle des exonérations et crédits d'impôts auxquels on aura droit.

Les salariés ont par ailleurs jusqu'au 15 septembre pour dire à l'administration fiscale quel taux ils choisissent ; ils peuvent choisir le taux neutre s'ils ne veulent pas que l'entreprise ait connaissance du taux réel qui s'applique à leur situation mais ils devront chaque mois régulariser la somme auprès de l'administration.

A FTV, le **flux DSN** (déclaration sociale nominative) sortant est déjà actif tous les mois pour envoyer des infos aux différentes administrations (retraite, sécu etc.) ; il sera bientôt actif en « entrant » : le nouveau taux d'imposition y arrivera directement par le canal informatique.

En septembre vont commencer des tests en région. Evidemment, Les gestionnaires de paye n'auront pas la main sur le taux de prélèvement : c'est l'administration fiscale qui reste l'interlocuteur et le décideur, comme pour la CSG, collectée depuis des années par l'employeur et qui est aussi un impôt !

Au tout début 2019, FTV aura besoin d'une semaine pour arrêter papyrus et mettre en œuvre les nouveaux paramètres ... Les gestionnaires de paie ne seront responsables de rien dans cette modification ! Même si elles seront formées comme les IRH au nouveau processus et pourront informer les salariés.

NB : la dernière grosse nouveauté fut le bulletin de paye simplifié.

NB : sur le bulletin de salaire dès janvier 2019 figurera le futur taux d'imposition... mais on ne sait pas si ce sera le taux individuel ou le cas échéant le taux du ménage !

POINT 6

Info sur l'évolution du calendrier prévisionnel de déploiement des sites pilotes concernant le projet de dématérialisation des contrats de travail et leur signature électronique

La direction annonce un décalage dans la mise en œuvre de la signature électronique des contrats de travail dans les sites pilote dédiés :

- Rennes semaine du 19 novembre
- Antibes semaine du 5 Novembre
- Lille semaine du 8 Octobre
- Toulouse semaine du 15 octobre

Pendant ces périodes – du lundi au vendredi- le système papier sera conservé en parallèle et un référent désigné dans chaque site pour l'accompagnement

POINT 7

Les élections (info sur l'évolution du calendrier prévisionnel de renouvellement des IRP)

Après la saisine de la DIRECCTE sur la répartition des personnels dans les collèges et sa réponse, les négociations sur les calendriers électoraux ont repris et les dates des élections par vote électronique sont les suivantes :

Premier tour le Jeudi 4 Octobre, avec vote électronique possible du Lundi 28 septembre au jeudi 4 octobre.

En cas de 2° tour, le 18 oct. avec vote électronique démarrant le 14.

NB : le Snj a déposé un recours sur les PTA positionnés en 5s et 6s mais issus du groupe 4 et qui sont dans le collège cadres mais que le SNJ veut mettre en maîtrise, ce recours n'est pas suspensif et Olivier Godard se dit très confiant quant au résultat !

L'affichage des listes électorales provisoires (ceux qui peuvent voter) aura lieu le 3 sept et la date limite de contestations est fixée au 7 sept.

Un lieu de vote – avec ordinateur – sera installé dans chaque antenne le 4 octobre pour ceux qui n'auront pas pu voter dans la semaine écoulée ; mais « le » bureau de vote officiel et unique est à Vanves (un par collège : ouvrier, maîtrise et cadres)

Il y a un couac avec le prestataire chargé du vote électronique : la mesure de l'audience syndicale dans chaque antenne n'est pas possible dit-il, prétendument pour des questions juridiques ! La CGT a envoyé un courrier à la direction pour exiger le respect des protocoles signés entre OS et direction qui prévoient cette mesure d'autant qu'elle est mentionnée aussi au cahier des charges de la mission du prestataire !

Les réunions pour les CSE constitutifs auront lieu fin octobre (pendant les vacances ??)

POINT 8

Complément d'info sur le gardiennage en Grand Est, BFC et Hauts de France en présence de Pascal Hennequi (IMG)

C'est la suite d'un dossier déjà évoqué depuis plusieurs réunions du CE : depuis le changement de contrat « gardiennage » qui s'impose au niveau de tout le réseau, les personnels ont vu leurs conditions de travail changer – en moins bien pour beaucoup- et ont perdu l'usage de la « carte de nettoyage » (pour faire nettoyer leur vêtements d'accueil gratuitement).

Les élu-e-s ont à plusieurs reprises demandé à la direction d'intervenir. Nous avons fait valoir que ces personnels ont un salaire très bas, qu'ils sont aussi le premier contact avec les téléspectateurs et les invités qui entrent dans nos sites... La direction reconnaît un problème et assure vouloir contribuer à le régler mais ne sait pas comment pour l'instant. Les nouvelles sociétés de gardiennage respectent en effet la convention collective concernée et France3 ne peut pas risquer l'ingérence dans la marche d'une entreprise privée : impossible donc par exemple pour France3 de donner une carte de nettoyage à ces personnels employés par d'autres ! La direction a assuré se mobiliser pour trouver une solution...

Paris, le 30 août 2018

Prochaine réunion du CE Pôle Nord-Est le 21 septembre à Strasbourg. N'hésitez pas à contacter vos élu-e-s et représentant-e-s CGT dans vos antennes !